

Délibération du conseil municipal

Avis sur les ouvertures dominicales

N.B. Ce modèle est donné à titre indicatif et ne saurait être repris sans être adapté

Présents :
Excusés :
Absent :
Séance du :

Adopté :

Le conseil municipal, convoqué conformément à la loi en date du ..., s'est réuni en séance publique à la Mairie de ...
Présidence de ...
Secrétaire : ...

Le conseil municipal, Entendu le rapport de M./Mme ... , Maire,

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu les avis des organisations de commerçants (*lorsqu'elles existent*) ou Vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants – ou suite à une réunion des commerçants,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu l'avis favorable émis par la commission ... en date du... (*éventuellement*) ;

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Considérant que ... (*nombre de dimanches à préciser et la liste*) ainsi que les commerces de vente au détail concernés,

Après en avoir délibéré (modalités de vote à préciser) :

DÉCIDE :

- DE DONNER un avis favorable/défavorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2018 à savoir ... ouvertures dominicales aux dates suivantes : ...

- DE PRÉCISER que la communauté de ... sera saisie pour avis conforme (*lorsque plus de 5 dimanches ont été autorisés*),

- DE PRÉCISER que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à..., le ...

Le Maire